



Municipalité La Rédemption.

Mercredi, le vingt-neuf (29) mars 2017 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, Madame Madeleine Perreault, maire suppléante, madame la conseillère Patricia Lavoie ainsi que messieurs les conseillers Simon-Yvan Caron, Jonathan Deschênes et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de Madame Madeleine Perreault, maire suppléante. Les membres tous présents renoncent à l'avis de convocation (article 157 du code municipal) pour siéger sous la présidence de madame le maire suppléant afin d'adopter les résolutions suivantes.

Nadine Roussy, dir. générale est aussi présente.

17-67

Aide financière Fonds conjoncturel

- considérant l'incendie survenu le 23 mars 2017;
- considérant l'urgence de palier aux manque à gagner de la couverture d'assurance;
- considérant la nécessité d'assurer au minimum les services municipaux
- considérant que la municipalité de La Rédemption est une petite communauté ayant un indice de dévitalisation négatif;
- considérant que la disposition de payer des contribuables à déjà atteint sa capacité maximale

Par conséquent; sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes , appuyée et résolu à l'unanimité par le conseil de la municipalité de La Rédemption dépose une demande d'aide financière au Fonds de développement conjoncturel de développement (FCD) du MAMOT pour un montant de 58 000\$. La subvention représente 70% et la partie municipale 30 %.

17-68

Direction du service incendie

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron appuyée et résolu à l'unanimité par le conseil de nommer directeur par intérim du service incendie de La Rédemption, monsieur Jonathan Brunet, directeur du service incendie de la MRC de La Mitis.

17-69

Modification Caureq

CONSIDÉRENT QUE : le CAUREQ a transmit un guide à l'intention des municipalités et des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRENT QUE : ce qui détermine les informations à transmettre au CAUREQ conformément aux obligations contractuelles entre le CAUREQ et les municipalités/MRC;

CONSIDÉRENT QUE : qu'à l'étape trois du point trois du guide, il est stipulé que la municipalité doit, par résolution, approuver les personnes autorisées à faire des changements au protocole de recommandations initiale des ressources;

PAR CONSÉQUENT;

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron appuyée et résolu à l'unanimité par le conseil d'autoriser M. Johnatan Brunet et M. Richard Dupont à faire des changements au protocole de recommandations initiale des ressources pour le service de sécurité incendie de la municipalité.

17-70 Ouverture de compte

Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes, appuyée et résolu à l'unanimité par le conseil de permettre l'ouverture d'un compte de caisse pour les réclamations de l'assurance du à l'incendie du garage et de la caserne du 23 mars 2017. Les signataires autorisés au compte sont madame Madeleine Perreault, maire suppléant, Nadine Roussy , directrice générale et Sylvie Tremblay, secrétaire trésorière adjointe.

17-71 Location équipement OTJ

Sur proposition de madame Patricia Lavoie, appuyé et résolu à l'unanimité par le conseil de demander à OTJ la possibilité de louer le pavillon des loisirs pour relocaliser temporairement les travaux publics. Un protocole d'entente sera signé.

17-72 Lettre ministère de la sécurité publique

Sur proposition de madame Madeleine Perreault, maire suppléant, appuyée et résolu à l'unanimité par le conseil d'aviser le ministère de la sécurité publique que lors de l'incendie du 23 mars dernier qui a ravagé la caserne de pompier et le garage municipal, tous les équipements et véhicules du service incendie ont été détruit. Le service d'entraide déjà implanté dans la MRC de La Mitis désert temporairement le territoire. Tout dépendamment de la durée de la réclamation, une entente de fourniture de service avec la ville de Mont-Joli pour de l'entraide provenant de la caserne de Ste-Angèle-de --Mérici est envisagée.

17-73 Fermeture de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Jonathan Deschênes , conseiller, appuyé à l'unanimité, la fermeture de l'assemblée à 21h00.

Je, Madeleine Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

**Madeleine Perreault
Maire suppléante**

**Nadine Roussy
Directrice générale**